

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2004.....002...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT LE PROTOCOLE AU TRAITE
INSTITUANT LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE
RELATIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP).**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

VU les dispositions de la Loi Fondamentales en ses articles 59 et 77.

Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1^{er} : Est ratifié et promulgué le Protocole au traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au Parlement Panafricain (PAP),

ARTICLE 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au journal officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 15 MARS 2004



Général Lansana CONTE